



Email :
mutation@sibam.fr

Adresse postale :
Place des Ecoles
Quartier Bédelin
Auberge Neuve
13124 PEYPIN
☎ : 04.42.04.65.43

Site internet :
www.sibam.fr

**Régie des eaux et de l'assainissement
Du Bassin Minier et du Garlaban**
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h30
N° SIRET : 83438174100018 Code APE : 3600Z

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SIBAM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SIBAM. ■ Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. ■ Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

MANDAT DE PRELEVEMENT

RIB A JOINDRE OBLIGATOIRE

- 1) **Type de mandat :**
 Mandat initial modification coordonnées bancaires
- 2) **Mode de prélèvement choisi :**
 A ECHEANCE (2 fois par an)
 MENSUEL (le 10 de chaque mois de Février à octobre)

A NOTER : En l'absence d'indication le choix
« A échéance » sera choisi par défaut

Identifiant créancier SEPA

FR10ZZZ323616

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM Prénom : _____
Date et lieu de naissance : _____
Tél : _____
Email : _____
Adresse : _____
Code postal / Ville : _____ / _____

DESIGNATION DU CREANCIER

SIBAM
Quartier Bedelin
Auberge Neuve
13124 PEYPIN
France

Vous êtes : locataire propriétaire Nbre de personnes occupant le logement : _____
Point d'installation _____ N° ref compteur _____ n° Abonné _____ ref facture _____

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) FR _____	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) _____
--	---

RAPPEL : joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC)

TYPE DE MANDAT

Paiement : Récurrent

Signé à :

Date :

Signature

RAPPEL : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIBAM. ■ En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. ■ Je réglerai le différend directement avec le SIBAM. ■ Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. ■ Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.